

Proville

Infos N° 55

Bulletin municipal de la commune de Proville
www.proville.fr

SPÉCIAL ÉCOLE

Dans le n° 55 d'avril 2017 nous vous avons fait part des changements qui allaient intervenir à l'école à la rentrée 2017.

Ainsi et surtout, les classes maternelles seront transférées dans le bâtiment qui n'abritait, jusqu'à présent, que les élémentaires.

Dorénavant les maternelles se trouveront au rez-de-chaussée et les élémentaires à l'étage.

Il existera une entrée spécifique pour les élémentaires (inchangée) et une entrée propre aux maternelles (rue des écoles) avec application du plan VIGIPIRATE. A ce titre, et pour assurer au mieux la sécurité des enfants, il est demandé aux parents de n'utiliser leur véhicule qu'en cas d'obligation réelle (les rues des Saules et des Ecoles seront interdites à la circulation aux heures d'entrées et de sorties des écoles).

Une clôture séparera les deux cours de récréation.

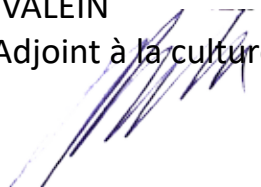
Les rentrées se feront aux heures habituelles.

La garderie, quant à elle, sera toujours assurée au même endroit (extension de l'ancienne maternelle).

S'agissant des jours d'école (4 jours, 4,5 jours...) comme des nouvelles activités périscolaires, nous avons un an (jusqu'à la rentrée 2018) pour décider ensemble de leur avenir dans l'intérêt bien compris des enfants.

Très cordialement,

Jean-Luc VALEIN
Premier Adjoint à la culture et aux écoles



Daniel DELWARDE
Maire



• Ecole Charles de Gaulle •

